

Le jour où il constitua une dot de cent mille francs à chacune de ses sept nièces, elles trouvèrent immédiatement sept maris de bonne volonté qui se dirent :

—Cent mille francs de dot, c'est peu ; mais ma future a un oncle si riche !!!

Et toujours comptant sur les souliers du mort, les sept couples se mirent à faire bon nombre d'arrière-petits neveux qui, eux aussi, multiplièrent à tel point que Tom, à 80 ans, comptait 123 neveux, qui tous, hargneux et rapaces, lui tendaient leurs 1230 doigts crochus.

—A 90 ans, l'oncle avait déjà enterré deux générations de ses arrière-petits neveux, qui, les uns après les autres, étaient tombés au grand tron, après avoir, nouveaux Tantale, vingt fois cru atteindre ces millions qui leur paraissaient si proches.

Une troisième meute, plus nombreuse et aussi âpre à la curée, avait dont repris la piste. Dans toutes ces mains, — qui se fermaient en poings par derrière, mais qui s'ouvraient suppliantes et bien creuses devant lui, — Tom entassait en vain les cailloux et l'argent ; il n'en était pas moins pour eux un voleur qui leur payait à peine les intérêts d'une somme dérobée.

—A 102 ans, le vieillard tomba tout à coup malade.

Enfin, la crise si longtemps attendue d'un instant à l'autre, se déclarait !!! L'illustre docteur avait prêté juste !!! Tom allait payer son imprudence !!! — Malheureusement, tous les héritiers furent paralysés par une si douce émotion que pas un d'eux n'osa aller de lui envoyer du secours. Aussi, par l'absence d'un médecin, la maladie ne se trouvant pas encouragée, boula et disparut.

—Comprenant qu'ils avaient fait une fausse manœuvre qui pouvait attirer la rancune de l'oncle, les neveux accoururent alors chauds d'affection et de tendresse pour le convalescent.

Les rôles étaient changés.

Ce fut un *steep-chasse* au dévouement pour arriver premier sur le testament. A son tour, le vieillard fut choyé, nourri, hébergé, fourni de tout pendant les vingt dernières années de sa vie. Durant ce laps de temps, il n'eut l'occasion de dépenser qu'un unique sou — pour passer un pont — et encore chacun de ses 438 neveux de la troisième génération vint, le lendemain, lui dire avec un ton de doux reproche :

—Pourquoi ne me l'avez-vous pas demandé ?

Vous comprenez les immenses économies que Tom, ainsi défrayé de toutes dépenses, devait avoir laissées à ses héritiers quand, à l'âge de 122 ans, il se décida enfin à mourir.

—Tous sautèrent sur le testament.

Il ne contenait que ces seules lignes :

« Je remercie mes neveux de l'amour et du dévouement dont ils ont entouré, sur la fin de sa vie, un pauvre vieillard resté sans ressources. La Providence les récompensera de la délicatesse et discrétion que j'ai eue avec laquelle ils m'ont secouru depuis l'époque de cette maladie qui me fut causée par la nouvelle de la fuite du banquier auquel j'avais confié toute ma fortune. »

Le testament disait la vérité.

Depuis vingt ans, les fameux souliers du mort n'avaient plus de semelles.

EUCÈNE CHAVETTE.

QUEBEC:

SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866.

Nous terminons aujourd'hui la publication du rapport sur les affaires de la Caisse d'Économie de St. Roch. Grâce à la bienveillance de M. G. H. Simard, le commissaire enquêteur, un grand nombre de chiffres et d'autres inexactitudes ont été rectifiés. Nous avons, il y a quelque temps, tout en remerciant M. Simard de l'aide qu'il nous apportait, attribué toutes ces erreurs aux imprimeurs Hunter, Rose et Lemieux, à Ottawa. Ces erreurs, si graves qu'elles soient, n'ont pas été indiquées par nous ; nous avons oublié de donner à nos lecteurs l'occasion de réfléchir sur ce que deviennent les documents et les lois confiés aux imprimeries patentées ou non du gouvernement.

Mais revenons au rapport lui-même. Nous n'hésitons pas à déclarer, en présence des graves affirmations qu'il contient, que nous ne voyons pas comment quelques uns des spéculateurs qui y sont désignés puissent échapper à la justice. Essayons de résumer ce document qui a toute la force d'un réquisitoire.

Au début, on voit tout d'abord un point d'appui que sur la confiance dans quelques citoyens ; nulle existence, nulle sanction légale ; il semble, en vérité, qu'il y a là quelque mauvais génie qui conseille la lenteur, — pour être plus libre. Première faute. On admet ensuite l'escompte des billets ; le mauvais génie ouvre la porte à toutes les juiveries, à toutes les complaisances, et des financiers inhabiles, qui avaient charge de dépôts sacrés, favorisent des gens qui seront insolvable le lendemain. La banque commence à dérailler. Quelques uns de ses directeurs s'effraient ; ils s'enfuient, emportant avec eux le secret du mal qui la fait fléchir et dévier. Cette coupable faiblesse, on le conçoit, met de plus en plus les affaires en péril, et malgré que des personnes, investies d'une haute confiance sans doute, encouragent (ce qui est un crime), les déposants inquiets, groupés chaque soir à la porte de la Caisse, à y placer plus d'argent, tout en retirant le leur en secret, la catastrophe arrive rapidement. Puis viennent les insignes, les criminelles transactions ; les débardiers, longtemps à l'affût, s'emparent des épaves du sinistre, — les épargnes du pauvre ! — spéculent, font la banque à leur manière, et jettent le produit de la vente à vil prix des livrets des déposants dans leur négoce !

On se demande, en présence de pareils faits, s'il eût été possible, dans tout autre pays que le nôtre, de pratiquer ainsi le vol en plein soleil, de connivence avec des gens réputés si honnêtes. Le gouvernement ne s'émut pas, ne fit rien ; il y eut des négligences et des lenteurs in-

concevables à demander une enquête, les paroles indignées de l'honorable Latendresse, en plein Conseil législatif, restèrent trop longtemps sans écho dans les régions du pouvoir.

Aussi le peuple s'est dit, non sans raison, que le gouvernement protégeait les siens ; — et ce n'était pas assez que l'idée bienfaisante d'une banque d'épargnes fut anéantie dans ce vaste et entreprenant faubourg St. Roch, il fallait, devant tant d'inévidence, faire remonter jusqu'au gouvernement lui-même le déni de justice ! Ce qui se passe justifie, hélas ! beaucoup trop les appréhensions et les doutes du peuple, aujourd'hui que le crime apporte, lui aussi, dans ce pays de libertés constitutionnelles, son infâme contingent d'influences ! Puis on se dit aussi que si ces boursiers, ces agioteurs sans cœur et sans âme qui jouaient avec les épargnes des pauvres gens, eussent été dans le parti hostile au gouvernement d'alors, la haine politique n'eût pas manqué de les trainer devant les tribunaux et les poursuivre jusqu'au Pénitencier provincial.

Mais là n'est pas la question, et puisque qu'on pu arriver à la constatation du crime, il nous semble qu'il serait temps pour les citoyens de demander à la justice du pays de frapper les vrais coupables.

Les journaux de Londres les plus accrédités nous reviennent pleins de protestations contre les moyens que les autorités canadiennes ont employés par effectuer l'extradition de Lamirande. On ne saurait pas de mieux redoubler la responsabilité jusqu'au gouvernement lui-même. Le gouvernement anglais semble s'émouvoir à ce sujet et on mande que le Secrétaire des Colonies, lord Carnarvon, doit instituer une enquête. Comme on le voit l'affaire Lamirande entre dans une phase sérieuse et nous avons hâte de voir comment le gouvernement Canadien va sortir de l'impasse où il s'est placé.

Les ouvriers de Québec sont véritablement dans une mauvaise veine. Un grand nombre d'entre eux pour réaliser le montant de leurs frais d'expatriation, ont été obligés de vendre leurs meubles aux marchands de bric-à-brac ; ceux qui restent deviennent maintenant la proie des huissiers de la Corporation. Ces derniers s'abattent, de par ordre supérieur, sur les meubles de bien des pauvres gens et les vendent à la criée. La corporation sévit sans pitié sur les contribuables, récalcitrant. Nous concevons qu'une pareille rigueur est nécessaire à exercer contre un certain nombre de personnes aisées qui ont surtout un fort montant d'arrérages de taxes à solder ; mais n'y aurait-il pas moyen d'épargner l'ouvrier qui n'a pas assez de pain pour traverser la crise actuelle ? Ce n'est pas lui, nous l'affirmons, qui demande la dépense énorme du télégraphe d'alarme qui n'est autre chose qu'un prétexte pour de nouvelles taxes.

Le Journal de St. Hyacinthe vient d'entrer dans sa sixième année d'existence. Tout en annonçant ce fait à ses lecteurs, il se plaît à déclarer qu'il se trouve dans d'excellentes conditions. Ce journal rédigé avec talent et conscience, est un des organes du parti libéral. Nous aimons à lui exprimer aujourd'hui combien il a nos sympathies et notre confiance.